

Affaires Culturelles

REF : DAC2012007

Signataire : NL/ASL/HR

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI - Marc GUERRIEN

OBJET : Création du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) - Désignation du suppléant.

EXPOSE :

Lors du Conseil Municipal réuni le 16 février 2012, Marc Guerrien a été désigné représentant de la ville d'Aubervilliers pour siéger au Conseil d'Administration pour la durée de son mandat électif restant à courir.

Les statuts de l'EPCC disposent dans l'article 10 -4 : « Pour chacun des représentants élus ou désignés au conseil d'administration, un suppléant est élu ou désigné dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée. [...] Les membres du Conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, n'occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations, ni assurer des prestations pour ces entreprises. »

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner xxxxx suppléant de Marc Guerrien en cas d'empêchement de ce dernier pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Ile-de-France pour la durée de son mandat électif restant à courir.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2012007

Signataire : NL/ASL/HR

OBJET : Création du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) - Désignation du suppléant.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 058 du 16 février 2012 relatif à la création du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Ile-de-France, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) et à l'approbation des statuts,

Vu les statuts de l'EPCC qui stipulent la désignation d'un représentant et d'un suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de cet établissement,

Vu la désignation de Marc Guerrien au Conseil Municipal du 16 février 2012 comme représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de cet établissement,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un suppléant en cas d'absence ou d'empêchement de Marc Guerrien, représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Ile-de-France ,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE Madame Tunis THEURIER AZZOUZ, suppléante de Marc GUERRIEN en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Ile- de-France pour la durée de son mandat électif restant à courir.

Pour le Maire
L'adjoint Délégué

Reçu en Préfecture le : 28/09/2012

Publié le : 28/09/2012

Certifié exécutoire le : 28/09/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué